

Réunion des directeurs et directrices d'UR du 13 septembre 2018

Présents : Isabelle Augé, Catherine Berthet-Cahuzac, Marie Blaise, Nathalie Blanc, Florence Cousson-Gélie, Marc Dedeire, Pierre Jay-Robert, David Lefèvre, Bruno Maurer, Bernard Moizo, Céline Paganelli, Christophe Pellecuer, Christine Reynier, Réjane Roure, Thérèse Pérez-Roux, Jean-Michel Plane, Agnès Steuckhardt, Patrick Tacussel, Marie-Eve Thérenty, Raphaël Trouillet, Nathalie Vienne-Guerrin.

1. Présentation rapide du **dispositif Observatoire Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS), qui relève d'une obligation légale**, et du **comité d'éthique sur le modèle CERNI (voir fichier joint)**, qui ne relève pas d'une obligation légale mais qui est de plus en plus demandé, en France comme à l'étranger. Raphaël Trouillet rappelle le périmètre de ce CERNI qui concerne les recherches SHS impliquant l'humain. On n'est pas loin de la loi Jardé, mais on n'entre pas dans le domaine d'application de cette loi. La loi Jardé n'est pas adaptée pour la psychologie et pour les disciplines de SHS qui travaillent sur la base de rencontres avec l'humain. Il faut donc maintenant rejoindre les autres universités qui se sont dotées de CERNI, d'autant plus qu'une fédération des CERNI est en cours de constitution. Pour constituer le comité d'éthique, il faut un règlement intérieur, une procédure d'instruction des avis. La structure repose sur un bureau et un groupe d'experts d'une vingtaine de personnes (mélange générationnel souhaité). Il faut élire les membres du comité. Le calendrier : on peut viser une mise en place pour le printemps 2019. Nous aurons des aides des autres comités existants, grâce au réseau de R. Trouillet. Cela concerne les doctorants, les EC, mais aussi potentiellement les étudiants de master. De nombreuses revues demandent un numéro IRB pour publier des travaux de recherche, et c'est le comité d'éthique qui pourra délivrer ce numéro.

Constitution du groupe de travail, les équipes concernées étant : ART-DEV, LIRDEF, CRISES, CERIC, GRED, DIPRALANG et PRAXILING, EMMA, LERSEM, IRIEC, CORHIS. La prochaine (**15 octobre**) étape consiste en la mise en place d'un vivier, dans lequel sera prélevé un COPIL. **Merci aux directrices et directeurs des UR concernées d'envoyer le nom de deux volontaires au moins à jean-michel.ganteau@univ-montp3.fr avant cette date.**

2. Préparation HCERES

Calendrier :

25/09/18 : réunion des VP recherche au siège de l'HCERES,

31/10/18 : remontée du fichier des UR dont l'université sera la tutelle et qui seront évaluées,

Novembre-décembre 2018 : lancement de la campagne d'évaluation et mise en ligne des documents de référence,

22/02/19 : envoi de la liste des champs de formation, formations, ED à évaluer,

07/09/19 : dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche (ce qui impliquera un examen des dossiers complets par le CS de juillet 2019),

21/09/2019 : dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements, des ED des champs de formation et des formations (ce qui implique un examen des dossiers ED au CS de septembre au plus tard).

Les publications entrant dans le bilan concerneront la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2019.